

conduite en etat d'ivresse et concours des douanes

Par **izany**, le **09/06/2009** à **12:11**

Bonjour,

je viens de réussir le concours de contrôleur des douanes. Mais mon dossier a été refusé pour une conduite en état d'ivresse inscrite sur mon casier judiciaire.

Ma demande d'exclusion du B2 devrait aboutir, maintenant j'aimerais savoir si mon recours a lui aussi une chance d'aboutir auprès du service des douanes.

Merci pour vos éventuels conseils.

Par **cram67**, le **15/06/2009** à **17:49**

Certes votre B2 sera effacé, mais sachez que le motif du refus qui vous a été opposé à votre entrée dans l'administration des douanes, lui restera dans votre dossier nominatif de cette administration.

Vous devez passer devant un jury, qui est seul souverain dans son choix... si vous avez compris ce détail, vous aurez tout compris.

Mais cela ne vous coûtera pas cher d'essayer...

Il aurait été judicieux de faire votre demande d'effacement du B2 avant votre concours.

Bon courage à vous !